

Zeitschrift: bulletin.ch / Electrosuisse
Herausgeber: Electrosuisse
Band: 106 (2015)
Heft: 11

Artikel: Corrections du Conseil des Etats à la Stratégie énergétique 2050
Autor: Abouri, Cornelia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-856737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Corrections du Conseil des Etats à la Stratégie énergétique 2050

Résultats de l'examen par le second conseil

Le Conseil des Etats a consacré près de trois jours de séance à l'examen du premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 au cours de la session d'automne. Il a confirmé l'orientation des Conseils fédéral et national dans le cadre d'un débat objectif, en y apportant toutefois des corrections importantes afin de rendre le projet globalement plus réaliste et plus proche du marché. La procédure d'élimination des divergences entre les deux chambres, à peine entamée, promet ainsi d'être épineuse.

Cornelia Abouri

L'examen du premier volet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 par les deux chambres permet de tirer un premier bilan intermédiaire. Tout d'abord, l'orientation choisie est manifestement la bonne : la majorité des parlementaires ne s'est offusquée ni de l'encouragement des énergies renouvelables et du renforcement de l'efficacité énergétique, ni de la sortie progressive du nucléaire. Si un peu plus du quart des conseillers nationaux ont rejeté l'examen du projet, seuls deux sénateurs se sont prononcés contre une entrée en matière.

Divergences en termes de contenus

Nonobstant l'unanimité relative à l'orientation du texte, les parlementaires ont affiché des conceptions diamétralement opposées en ce qui concerne le degré de réglementation souhaitable, le positionnement vis-à-vis du marché et le réalisme du projet de loi. Si, au sein du Conseil national, les libéraux ont été battus, ils ont tout de même formé, avec 46 % des voix, une minorité à prendre au sérieux. Au Conseil des Etats, ces partisans du libéralisme l'ont emporté, ce qui leur a permis de rendre le projet globalement plus réaliste et plus proche du marché :

■ Le Conseil des Etats souhaite aligner davantage les énergies renouvelables sur le marché. Contrairement au Conseil national, qui entend transformer le système d'encouragement en un système de primes d'injection dans lequel l'électricité

produite, d'une part, et la plus-value écologique, d'autre part, seraient rétribuées, la petite Chambre a l'intention de conserver globalement le modèle de RPC actuel. Le Conseil exige cependant que les producteurs soient systématiquement contraints à commercialiser directement l'électricité. Par ailleurs, afin de souligner le caractère d'aide initiale et de préparer la transition vers un système d'incitation, il a limité le système d'encouragement dans le temps : aucune nouvelle rétribution du courant injecté ne devra être accordée six ans après l'entrée en vigueur de la loi.

■ Comme le Conseil national, le Conseil des Etats a rappelé l'importance de la force hydraulique pour l'approvisionnement en électricité de la Suisse. Il n'a pas remis en cause le soutien financier à la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et à l'extension des installations existantes, introduit par la grande Chambre. De plus, une nette majorité des sénateurs (32 voix contre 11) s'est prononcée en faveur d'une aide aux centrales rencontrant des difficultés économiques. De nombreux votants ont néanmoins exprimé des doutes quant à la pertinence de la réglementation sur les cas de rigueur avec examen individualisé élaborée en commission. Dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences, le Conseil national a la possibilité de se pencher à nouveau sur cette question et d'optimiser la mesure.

■ Afin d'accroître l'efficacité énergétique, les Conseils fédéral et national avaient chacun défendu un modèle différent fondé sur des prescriptions pour les entreprises électriques (les « certificats blancs », contraignants pour les fournisseurs, ou les « bonus aux économies d'électricité », contraignants pour les gestionnaires de réseau). Or aucune de ces



parlament.ch

Le Conseil des Etats a rendu le projet globalement plus réaliste et plus proche du marché.

	Décisions du Conseil national (décembre 2014)	Décisions du Conseil des Etats (septembre 2015)	Divergences concernant ...
Objectifs	« Valeurs indicatives » à la place d'objectifs à caractère contraignant pour la production et la consommation.	Adaptation des valeurs indicatives pour la production à la baisse, mais pas celles pour la consommation.	les valeurs indicatives relatives à la production
Intérêt national	Revalorisation des énergies renouvelables en tant qu'intérêt national, ce qui permet une pondération équilibrée entre les intérêts de protection et d'utilisation.	Relativisation de l'importance des énergies renouvelables en tant qu'intérêt national lors de la pondération des intérêts.	le statut d'intérêt national
Consommation propre	Libéralisation partielle de la mesure pour communautés d'autoconsommation.	Précision des conditions-cadres pour les communautés d'autoconsommation et création d'une base légale pour la tarification du réseau basée sur la puissance.	les conditions-cadres des communautés d'autoconsommation et la tarification du réseau
Promotion des énergies renouvelables	Réforme de la RPC (nouveau : système de primes d'injection), mais conception pas suffisamment proche du marché.	Réforme de la RPC et conception plus proche du marché, introduction d'un délai d'expiration pour la RPC.	la réforme et l'expiration de la RPC
Grande hydraulique	Contributions d'investissement aux nouvelles centrales hydrauliques >10 MW, ainsi qu'aux agrandissements et renouvellements notables.	En plus : soutien aux centrales hydrauliques existantes en difficulté financière (examen au cas par cas), avec mandat au Conseil national d'optimiser.	le soutien aux centrales existantes
Prescriptions en matière d'efficacité	Prescriptions pour les EAE, avec mandat au Conseil des Etats d'examiner des alternatives applicables.	Pas de prescriptions d'efficacité.	le principe
Accélération des processus	Limitation des recours adressés au Tribunal fédéral aux questions juridiques de principe.	En plus : limitation des recours au TF aussi pour l'expropriation de droits, limitation explicite de la durée des procédures de plan sectoriel et d'approbation des plans.	l'étendue de la limitation des recours et la limitation de la durée des procédures
Energie nucléaire	Interdiction de nouvelles autorisations-cadres et abandon des autorisations d'exploitation illimitées.	Interdiction de nouvelles autorisations générales, mais abandon des limitations de durée et du concept d'exploitation à long terme.	le principe de la durée et du concept d'exploitation

La Stratégie énergétique 2050 après la délibération au Conseil des Etats: des requêtes importantes de la branche ont été retenues.

Vert : correspond aux positions de la branche ; jaune : correspond partiellement aux positions de la branche ; rouge : ne correspond pas aux positions de la branche.

deux approches n'a convaincu le Conseil des Etats. Ce dernier a d'ailleurs reçu le soutien de la Conseillère fédérale Doris Leuthard, qui estime elle aussi que ces modèles présentent plus d'inconvénients que d'avantages. Par conséquent, le Conseil a biffé les articles correspondants sans les remplacer : après avoir rejeté par une large majorité le système de bonus (34 voix contre 8), il a également écarté un modèle alternatif qui prévoyait l'introduction de certificats blancs à titre subsidiaire, malgré un vote plus serré (23 voix contre 21).

■ Comme les Conseils fédéral et national, le Conseil des Etats souhaite interdire la délivrance de nouvelles autorisations générales de construction de centrales nucléaires. Cependant, il

refuse les dispositions plus strictes : il a biffé du projet la limitation dans le temps de l'autorisation d'exploitation introduite par le Conseil national (par une nette majorité de 25 voix contre 15), ainsi que l'obligation d'élaborer des concepts d'exploitation à long terme comme condition à la délivrance d'autorisations d'exploitation (par 25 voix contre 20).

Elimination des divergences au sein du nouveau Parlement

Avant que le premier volet de mesures n'entre dans la dernière phase de l'examen parlementaire, il reste quelques divergences majeures à régler qui susciteront sans aucun doute des débats animés. Cette tâche incombe au

nouveau Parlement, partiellement renouvelée après les élections fédérales du 18 octobre. Ainsi, l'Assemblée aura l'occasion d'apporter sa propre touche dès sa première session, en décembre 2015. L'AES continuera d'accompagner activement les délibérations dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences, avec l'intention de parvenir à quelques améliorations supplémentaires.

Auteur

Cornelia Abouri est experte en Affaires publiques auprès de l'AES.

Association des entreprises électriques suisses (AES),
5001 Aarau
cornelia.abouri@electricite.ch

Concernant le débat sur la Stratégie énergétique au Conseil des Etats, lisez également le commentaire de Thomas Zwald à la p. 59 de ce numéro.

Anzeige



Electrosuisse carte BP Plus

Rabais spécial de 5 ct./l

Comme membre personnel d'Electrosuisse vous faites le plein sans argent liquide avec votre carte BP Plus à des conditions avantageuses
www.electrosuisse.ch/BPPlus

